



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

La Ministre

CAB VB/CF/DGOS/PEGASE : n° D-19-031256

Paris, le 22.1.2020

Madame la Contrôleure générale,

Vous avez sollicité mes observations en urgence suite à votre visite du centre pénitentiaire de Nouméa du 14 au 18 octobre 2019.

Toutefois, je ne peux me prononcer sur la prise en charge sanitaire des personnes détenues en Nouvelle-Calédonie.

En effet, la Nouvelle-Calédonie est une collectivité d'outre-mer à statut particulier. Son statut unique résulte de l'accord de Nouméa (5 mai 1998), approuvé lors de la consultation électorale du 8 novembre 1998. La loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 fixe donc le cadre dans lequel s'inscrit l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie en précisant la répartition des compétences entre Etat et Gouvernement calédonien.

Les articles 22 et 24 dans leur 4° indiquent notamment que le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie est compétent dans les matières suivantes : protection sociale, hygiène publique et santé, contrôle sanitaire aux frontières et établissements hospitaliers.

Ainsi, seule l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle Calédonie (ASSNC) peut vous apporter les réponses attendues.

Elle a été mise en place par délibération n° 264 du 23 novembre 2001 du congrès en 2001, modifiée par la délibération n°189 du 31 mai 2006 ainsi que la délibération n°361 du 18 janvier 2008 qui encadrent la mission de financement des structures hospitalières, précisent et renforcent la mission de prévention.

L'agence a également pour mission de faciliter la garantie du droit à la santé pour tous au travers d'un niveau adapté de protection sociale sur le territoire néo-calédonien.

.../...

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale
des lieux de privation de liberté
16-18 Quai de la Loire
BP 10301
75921 PARIS CEDEX 19

J'ai demandé à mes services d'informer la direction des affaires sanitaires et sociales en charge de la santé en Nouvelle-Calédonie.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure générale, l'expression de ma considération distinguée.



Agnès BUZYN